

## **[Attestation de déplacement dérogatoire](#)**

Depuis mardi 17 mars à midi, la totalité de l'Hexagone est placée en confinement.

Les Français n'ont plus le droit de sortir de chez eux, sauf pour aller travailler quand le télétravail est impossible, faire ses courses alimentaires, faire un peu d'exercice (seul), sortir son chien, aller chez le médecin ou à l'hôpital pour des soins ou pour assister des personnes vulnérables ou aller déposer des enfants (couples séparés).

Pour chaque sortie, il faut disposer d'[une attestation de déplacement dérogatoire](#) disponible [ci-dessous](#) en format .pdf .txt, .docx

**Il est possible de la recopier à la main, sur papier libre, à défaut de pouvoir l'imprimer.**

Mais rappelons la règle à respecter pour sauver des vies : rester chez soi !

[Attestation de déplacement dérogatoire](#)



**Format: .pdf .txt, .docx**

À télécharger : Attestation de déplacement

[Attestation de déplacement dérogatoire 25 mars](#) (.pdf - 134.44 Ko)

[attestation-deplacement-fr.docx](#) (.docx - 18.64 Ko)

[attestation-deplacement-texte.txt](#) (.txt - 2.66 Ko)

Publié le 17 mars 2020